

BDE-UTC

Procès-verbal

Conseil d'administration
ordinaire

06/11/2023



Le procès-verbal comporte 5 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couttolenc - 60200 Compiègne
Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: bde@assos.utc.fr
<https://assos.utc.fr/bde>

Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 18h59 le lundi 6 novembre 2023 en salle de réunion 1 de la MDE.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle ;

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, deux voix par trésorier, deux voix par secrétaire, soit sept voix par pôle »

Membres

Etaient présent.es :

PRÉNOM	NOM	ASSOCIATION	POSTE	PROCURATION	VOIX
Alanna	Acosta Chilelli	BDE	Secrétaire générale	-	1
Léa	Laffilé	BDE	Présidente	-	1
Myrtille	Knockaert	BDE	Trésorier	-	1
Audrey	Laurent	BDE	VP Com	-	1
Ahmed	Bouzidi	BDE	VP Projet	-	1
Lola	Caignet	BDE	VP Logistique	-	1
Ava	Jessenne	BDE	VP RSE	-	1
Nicolas	Micheletti	PAE	Président		3
Aymeric	Karkache	PAE	Trésorier	-	2
Julie	Asselin	PAE	Secrétaire générale	-	2

Baptiste	Dupont	PSEC	Président	Clara Boeschlin : 2 voix	3
Anaïs	Sanchez	PSEC	Secrétaire générale	–	2
Benjamin	Moulin	PTE	Président	Anouk Lech : 2 voix	3
Thomas	Haussaire	PTE	Trésorier	–	2
Camille	Paul-Dauphin	PVDC	Secrétaire générale	–	2
Louis	Vibert	PVDC	Président	–	3
Victoria	Lavail	PVDC	Trésorière	–	2

Étaient aussi invité.es :

-

Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du 23 octobre 2023, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Proposition de modification des statuts du BDE : Article 6

Proposition de modification des statuts du BDE : Article 6

Pour rappel, comme indiqué dans le mail de convocation, la modification proposée est la suivante :

“Article 6 - Indépendance : Le BDE-UTC et les membres de sa fédération agissent *sans lien de subordination envers* toute organisation politique, syndicale ou religieuse.”

La présidente de la séance énumère par la suite toutes les conditions à suivre afin d'effectuer une telle modification. Est ensuite discuté l'historique des différents problèmes qu'a pu soulever cet article, dont font notamment partie le manque de netteté du terme “indépendance”, ainsi que la censure de certaines activités et publications dans le cadre utcéen.

Le CA comprend la volonté de clarifier cet article par de nombreux membres du BDE-UTC, mais la présidente rappelle tout de même que la fédération reste régie par le cadre du Règlement Intérieur de l'UTC, et notamment dans le cas évoqué, par les deux articles suivants :

- Article 43 : Principe de laïcité, liberté d'expression et d'information : "Le comportement des personnes ne doit pas être de nature : [...] à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur. [...]"
- Article 50 : "Les organisations syndicales bénéficient du droit de réunion dans les locaux universitaires et du droit d'affichage sur des panneaux réservés. Elles peuvent distribuer toute documentation dans l'enceinte de l'établissement. [...]"

Le CA propose donc, en plus d'une modification directe des statuts, un ajout de deux articles au Règlement Intérieur du BDE-UTC, explicitant les termes de l'article 6 des statuts du BDE-UTC. Voici les modifications proposées :

« Article X.1

Dans l'article 6 des statuts du BDE-UTC, l'indépendance est définie comme l'absence de lien de subordination. »

« Article X.2

L'article 6 des statuts du BDE-UTC ne saurait entrer en opposition avec le règlement intérieur de l'UTC, en particulier l'article 43, relatif à la liberté d'expression. En conséquence, le BDE-UTC ne saurait organiser la censure préalable de contenus, communications ou événements sans l'avis écrit préalable du ou de la responsable de la vie associative de l'UTC justifiant du respect des règlements précités. »

Cette proposition sera présentée à une Assemblée Générale Extraordinaire, pour que les cotisants puissent avoir leur mot à dire quant à la formulation des articles cités ci-dessus.

Résultat du vote relatif à la présentation desdites modifications en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :

- abstention : 0 voix
- blanc : 5 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

La date de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire du BDE-UTC est donc fixée au mercredi 29 novembre 2023 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par la présidente de séance à 19h35.

La présidente de la séance
Léa Laffilé



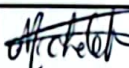
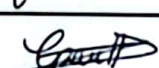
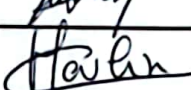
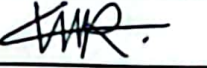
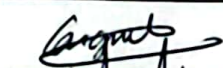
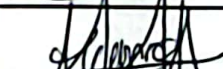
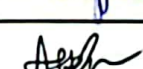
 SIGNED VIA ILOVEPDF
7C3222CD-B657-4282-B5B9-9BC5140F128F

La secrétaire de la séance
Alanna Acosta Chilelli



 SIGNED VIA ILOVEPDF
ED7A685D-B22D-4A27-9A6C-632F20C4354D

Conseil d'Administration Ordinaire - BDE-UTC
06 M2023 à Compiègne
Feuille de présence

Nom	Prénom	Procuration	Signature
KARKACHE	Aymée	/	
MICHELETTI	Nicolas	/	
PAUL-DAUPHIN	Camille	/	
LAVAIL	Victoria	/	
MOULIN	Benjamin	Anak Lech	
HAUSSAIRE	Thomas	/	
LAURENT	André	/	
VIBERT	Louis	/	
JESSENNE	Ava	/	
DUPONT	Baptiste	Clara BOESCHLIN	
SANCHEZ	Anais	/	
KNOCKAERT	Myrtille	/	
CAIGNET	Lola	/	
ACOSTA GILLES	Alanna	/	
LAFFI LE	Lea	/	
ASSELIN	Julie	/	
Bouazidi	Ahmed	/	

La feuille de présence fait apparaître que 14 membres sont présent.es ou représenté.es au conseil d'administration ordinaire. La présidente certifie l'exactitude des informations fournies ainsi que le nombre de membres présent.es ou représenté.es au CAO.

Convocation CAO 06/11/2023

BDE-UTC <bde@assos.utc.fr>

23 octobre 2023 à 22:15

Répondre à : bde@assos.utc.fr

À : Anais Sanchez <anais.sanchez@etu.utc.fr>, Audrey Laurent <audrey.laurent@etu.utc.fr>, Lola Caignet <lola.caignet@etu.utc.fr>, Louis Vibert <louis.vibert@etu.utc.fr>, Myrtille Knockaert <myrtille.knockaert@etu.utc.fr>, ahmed.bouzidi@etu.utc.fr, alanna.acosta-chilelli@etu.utc.fr, anouk.lech@etu.utc.fr, ava.jessenne@etu.utc.fr, aymeric.karkache@etu.utc.fr, baptiste.dupont@etu.utc.fr, benjamin.moulin@etu.utc.fr, camille.paul-dauphin@etu.utc.fr, clara.boeschlin@etu.utc.fr, julie.asselin@etu.utc.fr, lea.laffile <lea.laffile@etu.utc.fr>, nicolas.micheletti@etu.utc.fr, thomas.haussaire@etu.utc.fr, victoria.lavail@etu.utc.fr

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Conseil d'Administration Ordinaire du BDE qui se tiendra le **lundi 6 novembre 2023 à 18h45**, en salle de réunion 1 de la MDE.

Sont [convié.es](#) :

- Les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- Les président.e.s, les secrétaires, les trésorier.e.s de chaque pôles

Sont [invité.es](#) :

-

L'ordre du jour définitif est le suivant :

- Proposition de modification des statuts du BDE : Article 6

Vous trouverez les derniers statuts en vigueur en pièce jointe, voici la modification proposée :

Article 6 – Indépendance

*Le BDE-UTC et les membres de sa fédération agissent **sans lien de subordination** envers toute organisation politique, syndicale ou religieuse.*

Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez donner votre procuration à un.e membre du CA (mail à envoyer au BDE, avec la personne qui prend la procuration en copie, 2 procurations maximum par personne).

Nous vous rappelons tout de même que le CAO ne peut pas avoir lieu sans une personne par pôle au minimum.

Voici le texte à écrire si vous décidez de donner votre procuration :

"Je soussigné.e *Prénom Nom* ne pouvant être présent.e lors du Conseil d'Administration Ordinaire du BDE du 06/11/2023 donne pouvoir à *Prénom Nom* cotisant.e du BDE-UTC (en copie de ce mail) pour me représenter. Par cette procuration, le.a mandataire a l'autorisation d'utiliser mon vote pour le CAO du lundi 6 novembre à 18h45.

Fait le *jour/mois* "

Enfin, le CAO ne peut pas avoir lieu sans **votre accord écrit à tous.tes**, merci de répondre à ce mail en acceptant la tenue du CAO du lundi 6 novembre (si toute fois vous l'acceptez).

Bonne soirée,

Alanna Acosta
Secrétaire générale du BDE 2023
07 64 79 83 58



Bureau des Etudiants de l'UTC

N'oubliez pas : il y a une vie après les cours !

Bureau BF E101

Maison des Étudiants - Université de Technologie de Compiègne

Rue Roger Couttolenc

60200 Compiègne

bde@assos.utc.fr - 03.44.23.43.85 - <https://assos.utc.fr/bde>



Statuts-BDE-09.11.22.pdf

392K